

**Tarification Titres et Bourse  
Clientèle réseau entreprises  
(Conditions appliquées au 1er janvier 2025)**

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication ■



**Une facturation claire et adaptée**

Pour vous permettre de gérer au mieux vos opérations sur instruments financiers et de passer vos ordres de bourse dans les meilleures conditions possibles, le CIC vous informe du coût des produits et services proposés qui s'applique aux comptes-titres ordinaires.

Pour plus de transparence et afin de vous accompagner vous trouverez en dernières pages des exemples chiffrés.

**Frais liés au service fourni**

■ **Frais liés à la détention d'un compte-titres ordinaire (les Droits de Garde)**

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (par exemple : paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Droits de garde	Gratuit
-----------------	---------

■ **Frais relatifs à l'ouverture ou la clôture d'un compte-titres ordinaire**

Frais d'ouverture ou de clôture	Gratuit
---------------------------------	---------

## ▪ Frais relatifs à la Convention de compte-titres et de services

La Convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal :

- Un conseiller dédié en Agence.
- Le site de banque à distance accessible par le web et par l'application mobile <sup>(1)</sup>.
- L'assistance de plateformes dédiées et accessibles du centre de métiers titres expert.

La banque à distance (web et application mobile), via un accès sécurisé, permet :

- Un accès aux pages dédiées à vos portefeuilles (valorisation, passage d'ordres, fiscalité, réponse aux opérations sur titres, participation à certaines introductions) ainsi qu'aux informations marchés (indices, palmarès, dépêches...).
- Un accès à des informations de qualité sur les marchés financiers via les dépêches, les fiches valeurs, un calendrier des opérations sur titres - OST, l'accès au « screener » <sup>(2)</sup> permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.
- Un accès aux cotations en temps réel pour les valeurs sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam).
- La mise en place gratuite d'alertes sur les cours (notifications, mails ou SMS) pour une gestion dynamique de votre portefeuille-titres.
- La création d'une liste de valeurs préférées pour un suivi facilité de vos valeurs.
- Le vote en ligne à certaines assemblées générales de sociétés cotées.
- Un accès à une sélection d'organismes de placement collectif - OPC internes et externes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale choisis et suivis par la banque.
- Un parcours digital spécifique pour l'achat et la vente de valeurs non cotées.

Dans le cadre du rendez-vous annuel avec votre conseiller dédié, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé sur des produits ou des allocations sélectionnées en fonction de votre profil investisseur.

Les frais de la Convention de compte-titres et de services sont perçus tous les semestres selon la composition du compte-titres et sont calculés sur les seuls encours de titres détenus en fin de semestre précédent (30/06 ou 31/12). Ces frais ne sont pas déductibles du montant imposable de vos revenus mobiliers.

Frais de Convention de compte-titres et de services
Frais semestriels
<p><i>Commission proportionnelle à l'encours du portefeuille : 0,0625%</i></p> <p><i>(hors encours des valeurs maison produits par CM Asset Management, Banque de Luxembourg Investments, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Capital privé, Cigogne Management, CIC Market Solutions, Dubly Transatlantique Gestion et La Française Asset Management)</i></p> <p><i>Minimum semestriel de 150€</i></p>

*(1) Dans le cadre de votre service de banque en ligne Filbanque et sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite CIC. La souscription à des services de banque à distance, accessibles via internet, n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet.*

*(2) Outil de sélection de valeur permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.*

- **Frais relatifs aux transactions sur compte-titres (coût ponctuel à l'opération), titres négociables et produits de bourse (actions, obligations, bons, droits, warrants, turbo...)**

	Gestion libre	Gestion Conseillée	Gestion Sous Mandat
<b>Frais de transmission d'ordre de bourse</b>			
<i>Ordres Bourse Euronext <sup>(3)</sup> et hors Euronext <sup>(4)</sup> (ordre exécuté, annulé ou échoué)</i>	Gratuit		
<b>Frais d'exécution</b>			
<b><u>Ordres passés au guichet (Euronext et hors Euronext)</u></b>	<i>0,80% Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext</i>	<i>0,50% Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext</i>	<i>0,50% Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext</i>
<b><u>Ordres passés via la banque à distance*</u></b>			
<b>Ordres Bourse Euronext</b> - Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits)	0,50%	0,50%	Non concerné
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Offre Fidélité bourse (incluse)</b></li> </ul>			
À partir du 11ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants	0,35%	0,35%	
À partir du 21ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants	0,25%	0,25%	
<b>Ordres Bourse hors Euronext</b> - Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits)	0,50%	0,50%	
	<i>Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire</i>	<i>Minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire</i>	
<b>Dates de valeur Euronext</b>	J		
- Achat, vente et vendu/acheté de titres au comptant			
<b>Dates de valeur hors Euronext</b>	J + 2 à J + 5 (en fonction du pays de négociation)		
- Achat/vente de titres au comptant			

\* Ordres saisis via la banque à distance (seuil minimal de 100 € pour les ordres d'achat).

Les différentes Taxes sur Transactions financières (TTF) sont exclues du plafonnement.

(3) Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam).

(4) Allemagne, Angleterre, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, États-Unis.

Obligations et titres de créances négociables – réservé à la Gestion Conseillée / Gestion Sous Mandat	
Durée Inférieure à 2 ans	0,05% du montant net
Entre 2 et 5 ans	0,10% du montant net
Entre 5 et 10 ans	0,30% du montant net
Supérieure à 10 ans	0,50% du montant net

## ▪ OPC – Organisme de Placement Collectif

	OPC Groupe et externes	
	Gestion libre	Gestion Conseillée / Gestion Sous Mandat
<b>Frais d'entrée et de sortie</b>	Gratuit <i>Hors frais acquis à l'OPC indiqués dans le document d'informations clés</i>	
<b>Coûts de transaction à l'achat uniquement</b>		
- OPC monétaires	Gratuit	Gratuit
- OPC obligataires	0,25%	Gratuit
- OPC autres	0,50%	Gratuit
- Investissements automatiques sur OPC	0,25%	Non concerné

## ▪ EMTN – Euro Medium Term Note

	EMTN Groupe	EMTN externes (hors Groupe)
<i>Droits d'entrée</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Frais de transaction (prise d'ordre)</i>	<i>Néant</i>	<i>Idem frais opération de bourse classique (voir tableau des titres négociables et produits de bourse)</i>
<i>Frais de sortie anticipée</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

## ▪ OST – Opérations sur Titres

<i>Opérations sur titres</i>	<i>Inclus</i>
------------------------------	---------------

Quelques exemples d'opérations sur titres inclus dans la convention de compte-titres et de services :

- Coupons
- Paiement de dividendes en actions (PDA)
- Versement de coupons sur valeurs étrangères
- Offre publique d'Achat (OPA – hors frais de bourse si nécessaire) / Offre publique d'échange (OPE)
- Augmentations de capital
- Attribution gratuite
- Exercice de bons
- Échange / fusion / Division

- Souscription publique
- Remboursement d'obligations en actions
- Liquidation
- Introduction en bourse
- Emprunt
- Mise au nominatif
- Restitution d'impôts sur dividende de source étrangère

## ▪ Frais de change

En cas d'opération en devises avec un règlement espèces en euros, des frais de change pourront éventuellement être perçus. Les frais vous seront communiqués dans le devis de frais avant le passage d'ordre.

## ▪ Autres opérations liées à l'Épargne Financière

Frais sur opérations	
<i>Transfert sortant d'un comptes-titres hors Crédit Mutuel ou CIC</i>	
- <i>Frais par ligne de titres cotés</i>	15€
- <i>Frais par ligne de titres non cotés</i>	50€
- <i>Maximum de perception par compte-titres</i>	150€
<i>Frais de recherches titres ou frais de réédition d'imprimé fiscal unique</i>	30€
<i>Intégration ou cession de titres non cotés en compte-titres, par ligne</i>	1,20% de la valeur de la ligne avec un maximum de 75€
<i>Frais de commission sur les opérations « or »</i>	<i>Courtage : 0,70% du montant de l'opération - minimum 15€</i> <i>Commission de service : 1,78% du montant de l'opération - minimum 17€</i>
<i>Certains frais complémentaires peuvent être facturés :</i>	<i>Retours/retraits et transferts de matières détenues auprès des sociétés de transport de fond (à partir de 72€)</i> <i>Conditionnements spécifiques pour les pièces (à partir de 9 €)</i> <i>Production de nouveaux certificats sur lingots et lingotins (80€)</i>
<i>Taxe sur les Transactions Financières (TTF) <sup>(5)</sup></i>	0,30% du montant de la transaction
<b>À noter :</b> cette taxe vise certaines transactions financières. Elle a été mise en place par le gouvernement. La Banque n'est pas bénéficiaire de cette taxe.	

(5) Instituée par la loi de finance rectificative de 2012, cette taxe s'applique depuis le 1er Aout 2012 sur les achats d'actions au comptant des sociétés Françaises présentant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros.

## Frais indirects (gestionnaire/émetteur) liés aux produits financiers

Certaines valeurs génèrent des frais spécifiques liés à l'instrument financier (frais de gestion, frais d'entrée/sortie, coûts liés à la transaction, commission de surperformance, etc.)

	Titres négociables en bourse (actions, obligations, bons, droits)	Produits de bourse (warrants, turbo...)	OPC	EMTN structurés Groupe
Frais de gestion (frais récurrents)	Non concerné	Non concerné	Ces frais réduisent la valeur liquidative du fonds et sont déduits de la performance affichée. Ils rémunèrent la Société de Gestion.	En fonction du sous-jacent, des frais de gestion peuvent s'appliquer
Autres frais spécifiques	Non concerné	Frais unique – Droit d'entrée/sortie*	L'ensemble des frais sont consultables sur le document d'informations clés disponible sur le site internet <a href="http://cic.fr">cic.fr</a> , (OPC Groupes)	EMTN Groupe : frais uniques à l'émission**

\* Ces frais sont inclus dans le cours d'achat ou de vente.

\*\*Ces frais sont déjà intégrés dans le prix au moment de la souscription. Ils comprennent, entre autres, les frais de structuration, de distribution, juridiques, ainsi que ceux liés à la couverture et ceux inhérents à l'utilisation d'indices.

## Les rétrocessions

Lorsqu'un OPC ou un titre de créance (EMTN par exemple) est couvert par un accord de commercialisation, la Banque peut percevoir des rétrocessions de commissions de la part de la société de gestion ou de l'émetteur de l'instrument financier sans charge supplémentaire directe pour le souscripteur. Le montant des rétrocessions versées diffère selon le placement. Les frais seront communiqués dans le devis de frais au moment du passage d'ordre et indiqués sur le relevé de frais annuel.

## Illustration des frais appliqués sur des exemples de portefeuilles titres sur la base d'une durée de détention de 1 an

### 1ère hypothèse : Faible activité sur les marchés financiers : détention d'OPC

Client d'un centre d'affaire entreprise détenant un compte-titres de 25 000€ composé de :

- 25 000€ investis par exemple sur les OPC Actions CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) et CM-AM EUROPE GROWTH C (FR0010037341) à parts égales (soit 24 875,62€ investis).

Sur ce compte-titres, les 2 ordres de souscription sur les OPC sont exécutés annuellement.

Nos frais	
Frais de transaction sur OPC <sup>(6)</sup> les frais sont inclus dans le montant de l'investissement	124,38€ (0,5% des montants investis pour les deux OPC) Pour chaque OPC : 12 437,81€ x 0,5% = 62,19€
Frais de Convention de compte-titres et de services <sup>(7)</sup>	300€

Frais indirects liés aux produits	
	<b>OPC Groupe</b> (ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds % appliqué sur le montant net investi)
	€
Frais liés à l'instrument financier	422,86

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 25 000€)
Total des frais liés au service fourni	424,38	1,70
Total des frais indirects liés aux produits	422,86	1,69
<b>TOTAL des frais</b>	<b>847,24</b>	<b>3,38</b>
Dont rétrocession <sup>(6)</sup>	310,95	1,24

(6) Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC.

(7) Frais proportionnels à l'encours par compte-titres.

## 2ème hypothèse : activité moyenne sur les marchés financiers

Client d'un centre d'affaire entreprise détenant un compte-titres de 100 000€ composé de :

- 50 000€ d'OPC investis par exemple sur les OPC CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) et CM-CIC EUROPE GROWTH C (FR0010037341) à parts égales (soit 49 751,24€ investis).

- 50 000€ investis en actions (non soumis à taxe sur les Transactions Financières - TTF)

Sur ce compte-titres, 2 ordres de souscriptions sur les OPC sont exécutés en passant par le conseiller et 2 ordres d'achat sur des actions Euronext de 25 000€ sont exécutés annuellement depuis la banque à distance sur le site cic.fr.

Nos frais		
Frais de Convention de compte-titres et de service <sup>(8)</sup>	300€	
	<b>OPC groupe</b>	<b>Actions</b>
	€	€
Frais de transaction <sup>(9) (10)</sup>	248,76€ (49 751,24€ investis x 0,5% = 248,76€) les frais sont inclus dans le montant de l'investissement	250,00€ (50 000 x 0,50%) les frais s'ajoutent au montant investi

(8) Frais proportionnels à l'encours par compte-titres.

(9) Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC.

(10) Pour l'ordre d'achat sur Euronext, le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet.

Frais indirects liés aux produits		
	OPC Groupe (ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds. % appliqué sur le montant net investi)	Actions
	€	€
Frais liés à l'instrument financier	845,76	Néant

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 100 000€)
Total des frais liés au service fourni <sup>(11)</sup>	798,76	0,79
Total des frais indirects liés aux produits	845,76	0,85
<b>TOTAL des frais</b>	<b>1 644,52</b>	<b>1,64</b>
Dont rétrocession <sup>(11)</sup>	621,89	0,62

(11) Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC.

### 3ème hypothèse : activité soutenue sur les marchés financiers

Client d'un centre d'affaire entreprise détenant un compte-titres de 400 000€ investis en actions sur 5 valeurs Euronext (non soumis à la taxe sur les transactions financières TTF) de 80 000€ chacune.

Sur ce compte-titres, 20 ordres de 20 000€ sont exécutés annuellement sur les valeurs Euronext depuis la banque à distance sur le site internet cic.fr.

Nos frais	
Frais unique ou frais d'entrée	Néant
Frais de Convention compte-titres et de services <sup>(12)</sup>	500€
Coût de transaction <sup>(13)</sup> 10 premiers ordres 10 suivants les frais s'ajoutent au montant investi	Total des opérations réalisées 1 000€ (200 000€ x 0,50%) 700€ (200 000€ x 0,35%) 1 700€

(12) Frais proportionnels à l'encours et par compte-titres.

(13) Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet.

Frais indirects liés aux produits		
	Actions	
	€	
Frais liés à l'instrument financier	Néant	
Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 400 000€)
Total des frais liés au service fourni	2 200,00	0,55
Total des frais indirects liés aux produits	Néant	Néant
<b>TOTAL des frais</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,55</b>
Dont rétrocession	Néant	Néant



Pour les clients souhaitant être accompagnés dans la gestion de leur compte-titres ordinaire, il existe des offres de gestion (comme la Gestion Sous Mandat ou la Gestion Pilotée Titres) et de conseil (la Gestion Conseillée), avec une tarification spécifique.

Si vous n'avez ni le temps ni l'envie de le gérer vous-même, en signant un mandat de gestion, vous confiez à un professionnel des marchés financiers le soin de gérer à votre place votre portefeuille-titres.

Si vous souhaitez vous constituer un patrimoine financier tout en conservant la maîtrise de votre portefeuille-titres, la Gestion Conseillée vous permet de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un conseiller dédié.

**N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller pour en savoir plus.**

#### *Autres informations précontractuelles*

*Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, aucune rémunération ne sera servie.*

*Vous pouvez demander à tout moment la clôture de votre contrat en adressant un courrier à la Banque. La rémunération sera alors calculée selon la réglementation applicable au produit.*

*Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09*

*La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.*

*Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque [www.cic.fr](http://www.cic.fr).*

*Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).*

*En cas de litige, vous pourrez vous adresser :*

*- à votre agence, dans un premier temps.*

*- au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.*

*- pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet [www.lemediateur-cic.fr](http://www.lemediateur-cic.fr) ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation).*